

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°38-2023

Séance du 29 JUIN 2023

Date Convocation : 14/06/2023

Date Affichage : 14/06/2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 9

Nombre de procurations : 01

Nombre de voix exprimées : 10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

Présents : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Mme LEZE Christine, Adjoints, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine.

Absents ayant donné procuration : M. PONTET Jean-Luc a donné procuration à Mr CHALVIDAN Henri

Absents excusés : M. PERCETTI Jérôme, Mme ADAM Agnès

Secrétaire de séance : Mr Thierry GONNET

Objet de la délibération : Adoption du référentiel M57 au 01 janvier 2024

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 106 III Loi NOTRÉ relatif au droit d'option

Vu la possibilité de mettre en œuvre le référentiel M57 simplifié depuis le 01/01/2022

Vu l'avis du comptable en date du 26 mai 2023

Considérant que la Commune de Robiac-Rochessadoules s'est engagée à appliquer le référentiel M57 simplifié à compter du 01/01/2024

Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14.

Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Compte tenu de la taille de la collectivité (- de 1000 hab) le référentiel adopté sera le référentiel abrégé.

Ayant entendu le contenu de cette présentation, le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré autorise la mise en place du référentiel M57 simplifié au 01/01/2024 et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
M. Henri CHALVIDAN



Le Secrétaire,
Mr Thierry GONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télécours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20230629-382023-DE
Reçu le 04/07/2023



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'ALÈS MUNICIPALE
11, chemin des Espinaux
BP 40021
30340 SAINT PRIVAT DES VIEUX

TÉLÉPHONE : 04 66 52 58 03
MÉL : 030043@dgfip.finances.gouv.fr

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-12h30
Réception : Avec ou sans RDV selon dossier
Affaire suivie par : Pierre DESCLAUX
Téléphone : 04 66 52 93 22
Courriel : pierre.desclaux@dgfip.finances.gouv.fr

Saint Privat des Vieux, le 26 mai 2023

à Monsieur le Maire de la commune de
ROBIAC-ROCHESSADOULE

Option nomenclature M57

Monsieur le Maire,

Vous m'avez signalé souhaiter opter au 1/1/2024 pour le référentiel M57.

Je vous informe que j'émetts un avis favorable à votre demande.

Je vous remercie de mentionner mon avis favorable dans la délibération actant votre option et joindre le présent courrier à votre envoi de cette délibération au contrôle de légalité préfectoral.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Responsable du SGC

Pierre DESCLAUX

Service de Gestion Comptable d'Alès
11 Chemin des Espinaux
BP 40021
30340 SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS